

# **AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux niveau opérateur**

**PUBLIC** : Toute personne amenée à exécuter des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens

**PRE-REQUIS** : Aucun

**DUREE** : 7 heures

**EFFECTIF** : groupe de 12 personnes maximum

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Objectif : Rendre capable le stagiaire de connaître la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux d'appliquer le Guide technique, identifier les risques métier afin d'exécuter les travaux demandés en sécurité.

## **CONTENU**

- La réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier :
  - Rôles
  - Responsabilités
  - Les acteurs
- La réglementation DT - DICT
- La réglementation AIPR
- Les types de réseaux concernés.
- Organisation
- L'exécution des travaux
  - Le marquage-piquetage - repérage
  - Les travaux urgents
  - Le guide technique
  - Les réactions adaptées en cas de dégâts

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

Le candidat devra obtenir 36 point sur les 60 possibles au QCM réalisé sur tablettes numériques

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Exposé interactif
- Support vidéo
- Evaluation des acquis en cours de formation

## DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre

## FORMATEURS

Formateurs AIPR agréés

## LIEU :

En vos locaux ou\_ en nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

## TARIF :

250 € HT par personne pour une formation en nos locaux  
Devis sur simple demande pour une formation en vos locaux

## CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire

Bonnier Mickaël  
06 59 50 22 38  
mbonnier@groupedom.fr